



Avis d'appel d'offres

PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE EN SECTEUR NON-URBANISÉ 2023 2023-GE-02-TR

La Ville de Saint-Sauveur demande des soumissions par voie publique pour retenir les services d'une entreprise spécialisée dans des travaux de réfection routière pour l'année 2023.

Les soumissions seront reçues jusqu'à **10 h, le jeudi 6 avril 2023**, au bureau de la Direction des Affaires juridiques et contractuelles, situé à la Mairie, au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur. Elles peuvent également être transmises par voie électronique, par l'intermédiaire du SEAO et conformément à la procédure prescrite. Les soumissions électroniques seront ouvertes publiquement après la clôture des soumissions à compter de 10h01, l'ouverture publique des enveloppes suivra.

Les soumissions papier devront être déposées en un exemplaire original ainsi que sur une clé USB.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées notamment des documents suivants :

- Une garantie de soumission égale à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission, émise par une compagnie d'assurance autorisée et valide pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours ou un chèque certifié égal à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission;
- Si la garantie de soumission est sous forme de cautionnement : une lettre d'engagement stipulant qu'un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour salaires, matériaux et services seront accordés au soumissionnaire.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SEAO), à compter du 15 février 2023. Pour les fins de la consultation sur le SEAO, les documents seront inscrits sous la catégorie : « Ouvrage de génie civil ».

Pour toute question, s'adresser par courriel à l'adresse : juridique@vss.ca, en mentionnant en objet le numéro d'appel d'offres, soit : 2023-GE-02-TR.

La Ville de Saint-Sauveur ne divulguera pas les résultats de l'ouverture par téléphone. Pour connaître ces renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter le SEAO.

La Ville de Saint-Sauveur ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Sauveur, ce 15 février 2023.

La directrice du Service des affaires juridiques et contractuelles,

Marie-Pier Pharand, avocate